



## Groupe Fred Zeller, Association des Libres Penseurs de Dordogne

Périgueux, le 8 décembre 2014

à Madame Elisabeth Marty, Maire de Saint Astier

Madame le Maire,

Le groupe Fred Zeller des Libres Penseurs de Dordogne a été informé, par des citoyens de votre commune, du dépôt de gerbes ornées du ruban tricolore de la République française et de la carte de visite de la mairie de St Astier, au pied de plusieurs monuments religieux.

Ces faits sont constatés ainsi qu'il ressort de la photo de la croix située au Lieu dit Le Nicoulou sur la commune de Saint-Astier en Dordogne, ci-jointe.

C'est là une reconnaissance officielle d'un culte et donc une violation flagrante de la laïcité de l'Etat.

La loi de 1905, dans son article 2, stipule:

« *La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte.* »

Comme maire de Saint Astier, vous êtes chargée de faire respecter cette disposition.

Il vous appartient donc de procéder à l'enlèvement de ces gerbes et des symboles républicains accolées aux signes religieux.

Comme j'ai appris que vos fonctions de Maire sont nouvelles, je vous propose que, la Libre-Pensée, organisation d'éducation populaire, puisse vous rencontrer prochainement avec les membres de votre conseil qui le souhaiteraient, afin de débattre de l'application du principe constitutionnel de laïcité que beaucoup de nos concitoyens interprètent de manière trop personnelle et dans l'ignorance du sujet.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Madame le Maire, mes salutations républicaines,

Pour le Groupe Fred Zeller,

Le président, J-Jacques Brière de l'Isle

Groupe Fred Zeller  
chez M. Jean-Jacques Brière de l'Isle  
104, route de Pommier  
24750 ATUR

